

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 28

**OBJET :**

**ÉGLISE SAINT-  
MARTIN -  
CONVENTION  
TRIPARTITE AVEC  
LA FONDATION DU  
PATRIMOINE ET  
L'ASSOCIATION  
« LES AMIS DE  
SAINT-MARTIN EN  
SON QUARTIER »  
DANS LE CADRE DE  
LA RESTAURATION  
GÉNÉRALE**

L'an deux mil dix-huit,

le : **Lundi 17 septembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2018.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlène RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Gilles FONTAINE, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Jean-Baptiste GAGEZ, Mme Arlette BOUCHAUD, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ et Mme Véronique MARY.

**Absents ou excusés** : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Christine CLOUET, Mme Sabine GUIRADO qui a donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Stéphanie RABIER qui a donné pouvoir à Mme Charlène RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a donné pouvoir à M. Gilles FONTAINE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE et Mme Sandrine DURSUN

Madame Marie-Pierre MAHÉ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Fondation du Patrimoine est un organisme national d'utilité publique qui a reçu pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 24 SEP. 2018

Publié

le : 24 SEP. 2018

Le Maire,

Dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement d'un projet de mise en valeur du patrimoine bâti par le biais de souscription publique.

Ainsi, la Ville de L'AIGLE envisage d'engager des travaux de restauration générale sur l'Eglise Saint-Martin de L'Aigle.

Les travaux de restauration générale doivent être précédés d'études pré-opérationnelles dont l'enveloppe financière des travaux est évaluée à 134 027,15 € HT.

Par ailleurs, vu le poids financier de cette opération, un phasage des travaux en quatre tranches a été prédéfini.

  
Philippe  
VAN-HOORNE



La première tranche de travaux prioritaires mise en évidence concerne la restauration de la façade sud de la tour de l'horloge et la flèche. L'enveloppe financière des travaux est évaluée à 236 883,00 € HT.

L'association « Les Amis de Saint-Martin en son quartier » propose de se constituer partenaire dans la conduite de ces études pré-opérationnelles et des travaux qui découleront de cette première phase de travaux à réaliser sur l'Eglise Saint-Martin.

Dans le but de récupérer des fonds, la Fondation du Patrimoine envisage de lancer une opération de souscription en partenariat avec l'association « Les Amis de Saint-Martin en son quartier ». Ces fonds seront ensuite reversés à la Ville de L'AIGLE.

Il convient donc de mettre au point une convention de souscription publique.

Les fonds collectés au travers de cette souscription seront affectés aux études pré-opérationnelles ainsi qu'à la première tranche de travaux.

L'enveloppe financière globale, études et travaux, est estimée à 370 910,15 € HT.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement des études pré-opérationnelles et de la première tranche de travaux à réaliser sur l'Eglise Saint-Martin de L'Aigle ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de ce programme de travaux.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*Philippe VAN-HOORNE*